

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

~~ST 91-018~~  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

9 JANVIER 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

9 JANVIER 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.  
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,  
DINDINAUD, MME FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME  
PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la  
majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. ALCHER par M. LE GUEUT  
M. BARON par M. BUJARD  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
MME PARROU par M. CHABANEAU

**ABSENTS** : MM. ALONSO, BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de  
Séance.

**OBJET** : **PISCINE COUVERTE DE ROYAN**  
**RESTRUCTURATION DES BETONS**  
**Avenant Société ISOLPROVIT**  
**Avenant Société SUD OUEST ETANCHEITE**

**VOTE** : UNANIMITE.

La Ville de ROYAN a décidé de procéder à la restructuration des bétons et, au ravalement des façades, de la Piscine couverte.

Après appel d'offres, les entreprises ISOLPROVIT, SUD OUEST ETANCHEITE et ROYAN MIROITERIE ont été retenues pour un montant global de 849.950,31 Francs TTC.

Le coût d'objectif de l'opération était de 1.200.000 Frs.

Des travaux d'étanchéité "horizontale", ainsi que des réparations intérieures de béton et de plafonds, ont été engagés pour un montant de 303.400,17 Frs TTC, répartis comme suit :

Société ISOLPROVIT .....	97.129,86 francs TTC
Société SUD OUEST ETANCHEITE .....	206.270,31 francs TTC

Il est proposé à l'assemblée municipale de conclure les avenants correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur
- VU les marchés en date du 10 SEPTEMBRE 1990 conclus entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE ISOLPROVIT et la SOCIETE SUD OUEST ETANCHEITE
- VU les projets d'avenants n°s 1 établis par M. BOUDET maître d'oeuvre
- VU l'avis de la Commission des Travaux réunie le 11 JANVIER 1991

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE ISOLPROVIT au terme duquel le montant du marché est porté de 363.754,25 Frs TTC à 460.884,12 Frs TTC
- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE SUD OUEST ETANCHEITE au terme duquel le montant du marché est porté de 270.787,99 Frs TTC à 477.058,30 Frs TTC
- d'autoriser M. le Maire, ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer lesdits avenants

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 1991 (report de crédits 1990) chapitre 903.5 article 232.160

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. Les Membres Présents  
Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 4 Mars 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint